

Gerzat le 6 mars 2020

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2020**

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Jean ALBISETTI, Maire.

M. MEILHAC est désigné en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

Après approbation, à l'unanimité, du compte rendu du Conseil Municipal du 27 janvier 2020, l'ordre du jour est examiné.

-----

### **Tarifs service culturel 2019 – 2020**

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a décidé de valider les tarifs spécifiques suivants :

- Sortie Hors les murs à Lurcy-Lévy / Street art, le 6 juin 2020 : 20€/personne
- Rajout du tarif « jeunes » : 10€ pour les moins de 16 ans.

### **Demande de subvention au Conseil Régional – Installation d'un système de vidéo-protection**

Le Conseil Municipal, **par 28 voix pour et 1 voix contre**, a approuvé le plan de financement pour l'installation d'un système de vidéo-protection et a autorisé Monsieur le Maire à signer et déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional pour une somme de 30 000 €.

### **Construction d'une école de musique en éléments modulaires - Avenants**

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a autorisé Monsieur le Maire à signer les avenants des entreprises qui traduisent une diminution de 185,97 € HT et portent ainsi le montant total des marchés de travaux à 631.480,51 € HT.

### **Travaux d'éclairage public – Convention avec le SIEG**

Dans le cadre du programme de travaux d'éclairage public 2020 du SIEG, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a approuvé le programme de travaux et, a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention pour la réfection de l'éclairage du gymnase Cronier, et a fixé le fonds de concours de la commune à 15.004,80 € H.T.

### **Modification de la régie de recettes et d'avances pour la gestion des badges de télégestion des bâtiments municipaux**

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a décidé d'insérer un article 8bis, fixant à 1500 € le montant maximal de l'avance à consentir au régisseur.

### **Modification du tableau des effectifs – Transformation de poste**

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a décidé la création d'un poste d'ATSEM principal 2ème classe à temps non complet et la suppression d'un poste d'Adjoint technique principal 2ème classe à temps non complet, afin de nommer un agent par la procédure d'intégration directe.

### **Portage foncier par l'EPF SMAF Auvergne – Propriété Letrouge**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de construction d'une résidence seniors sur l'emplacement réservé n°15 du PLU.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a décidé de confier le portage foncier des parcelles BK 297 et BK 1362 à l'EPF Smaf Auvergne et a accepté les modalités de paiement sur la base de la négociation amiable de 290 000.00€.

### **Vente Commune à Auvergne Habitat – BK 397 pour partie**

Dans le cadre de la gestion de son patrimoine, le Conseil Municipal, **par 28 voix pour et 1 voix contre**, a autorisé la vente d'une partie d'un ensemble immobilier sise rue Emile Zola et Allée Antony Bardin à GERZAT, cadastrée BK397, à la société Auvergne Habitat. La transaction, sera réalisée au prix de 590 000.00€.

### **Intégration des délaissés du lotissement Champfleuri**

Suite à la délibération du Conseil métropolitain du 14 février 2020, intégrant les voiries privées dans le domaine public Métropolitain lotissement « Champfleuri », le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a décidé l'intégration au profit de la commune, à titre gratuit, des parcelles BC 139, BC 9 et BC 93.

### **Déclassement et désaffectation puis vente commune à M. Haon - BO448**

Le Conseil Municipal, **par 28 voix pour**, a décidé :

- d'autoriser la désaffectation de la parcelle cadastrée BO 448 et prononcer le classement dans le domaine privé de la commune.
- d'autoriser la vente au profit de M. HAON Raphaël. Cette transaction sera réalisée au prix de 100 € le m<sup>2</sup> soit 14 300 € hors frais de notaire qui resteront à la charge de l'acquéreur.

### **Echange de parcelles avec les Consorts Mordefroid**

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a accepté les échanges par acte notarié des biens cadastrés BA5 et BO376 comme suit :

- Cession des consorts Mordefroid à la commune de 315 m<sup>2</sup> de la parcelle BO 376 pour un montant de 2 520€ (sur la base de 8€ le m<sup>2</sup>)
- Cession de la commune aux consorts Mordefroid de 224 m<sup>2</sup> de la parcelle BA 5 pour 336 € (sur la base de 1.5€/m<sup>2</sup>).
- Un montant de 2 184 € en supplément de l'équilibre pour les consorts MORDEFROID

### **Acquisition de la parcelle BW27 entre la Commune et les Consorts Dauphant**

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a décidé d'acquérir la parcelle cadastrée BW 27 de 1280 m<sup>2</sup> sise lieu-dit « La Vierge » au prix de 1 800.00 € et a précisé que M. le Maire sera chargé de prendre un arrêté constatant l'incorporation de ce bien dans le domaine communal.

### **Acquisition de la parcelle AB 296 entre la commune et Madame CRONIER**

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a décidé d'acquérir la parcelle cadastrée AB 296 de 2 675m<sup>2</sup> sise lieu-dit « Les Plantades » au prix de 31 000.00€ et a précisé que M. le Maire sera chargé de prendre un arrêté constatant l'incorporation de ce bien dans le domaine communal.

### **Demande de rétrocession cimetière**

Suite à la demande de M. Favier, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a accepté la rétrocession, à titre gratuit, des concessions n° 250 et 251 situées dans le cimetière C, allée des Lys, superficie totale de 5 m<sup>2</sup>.

### **Vœu du Conseil Municipal de Gerzat : la revitalisation de l'usine Luxfer et le soutien aux salariés**

Soucieux de préserver les activités industrielles de pointe sur le territoire métropolitain et souhaitant le respect du Plan de Sauvegarde de l'emploi, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a décidé d'apporter à nouveau son soutien aux salariés et à leurs familles, de se joindre à Madame la Préfète et aux différents partenaires institutionnels pour demander à Luxfer Gas Cylinders d'accorder un moratoire de trois mois avant de démanteler l'outil de production et ainsi permettre de trouver un repreneur ; et d'enjoindre la société Luxfer de procéder aux opérations de dépollution prévues réglementairement.

### **Information rapport d'activité et compte administratif du SIEG 2018**

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a été informé au titre de l'année 2018 pour le SIEG du rapport d'activité et du Compte Administratif.